



## POSTULAT

### Article 29 : Postulat

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 30, al 3-4-5).

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

Règlement du 17 juin 2013

<b>Date du dépôt auprès du bureau :</b>	17.05.2021
<b>Auteur/e du postulat:</b>	Commission Formation – Jeunesse – Cohésion sociale
<b>Sujet/titre :</b>	PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE (PMS)
<b>Développement :</b> Description de la problématique, argumentaire et demande détaillée	<p>Monsieur le Président du Conseil Général de Val de Bagnes, Mesdames et messieurs les membres du Conseil Général,</p> <p>Vu les articles 19 et 62 de la Constitution fédérale (CF) sur l'instruction publique garantissant le droit à un enseignement de base et gratuit <sup>1</sup> ; Vu les articles 2 et 6 de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) stipulant notamment la sécurité des chemins d'accès aux écoles <sup>2</sup> ;</p> <p>La commission « Formation-Jeunesse-Cohésion sociale » a intégré à ses discussions la problématique des chemins d'école, reliant les domiciles des élèves jusqu'à leur lieu d'enseignement. En effet, après avoir reçu le retour de parents inquiets quant au trajet effectué par leurs enfants jusqu'à l'école, après avoir observé une affluence considérable de « parents-taxi » au cycle d'orientation notamment, la commission constate que certains chemins d'école deviennent moins sûrs.</p>

<sup>1</sup> <https://fdlex.data.admin.ch/eli/cc/1999/404>

<sup>2</sup> [https://fdlex.data.admin.ch/eli/cc/1986/2306\\_2506\\_2506](https://fdlex.data.admin.ch/eli/cc/1986/2306_2506_2506)

La commission constate que l'accès au cycle d'orientation est un point critique. En effet, si le trajet des bus scolaires a quant à lui été modifié et permet ainsi une séparation plus sûre du trafic automobile, la situation actuelle reste dangereuse, pour les écoliers qui s'y rendent, les habitants et les automobilistes qui sont dans le secteur. Il y a une forte concentration de voiture pour amener les enfants à l'école ; « parents-taxi ». Les croisements entre piétons et véhicules sont ainsi plus fréquents. Beaucoup d'automobilistes empruntent la rue Félix Corthay puis le Chemin du Collège, alors que la route est plus sécurisée par la route de Clouchèvre puis par le Chemin de Plénadzy. Le croisement est difficile dans ces petites rues et malgré la zone 30km/h définie c'est un risque pour les habitants des rues Félix Corthay et du Chemin du Collège. De plus ces mêmes rues sont fortement fréquentées par les élèves piétons se rendant au Collège.

Certains retours de parents mentionnent également des passages dangereux le long de la route cantonale, en direction de l'école de Villette, à la hauteur de la Poste, les places de parcs jaunes étant trop petites, les véhicules sont très souvent stationnés partiellement sur le trottoir, mettant en danger tous les piétons circulant sur le trottoir. La petite taille des enfants les rend particulièrement vulnérables. (Le danger de ce secteur a d'ailleurs été relevé par des piétons de tous âges.) Autre point chaud, la traversée de la route cantonale, à la hauteur de l'école de la Comba, à Verbier, cette traversée, certes déjà remaniée, reste une source d'inquiétude importante pour les parents.

(Suite)

Il est vrai que la responsabilité du chemin de l'école incombe premièrement aux parents, néanmoins, les cantons et les communes sont également responsables de la sécurité de ces accès. La commune de Val de Bagnes compte plusieurs écoles et une population scolaire qui doit forcément se déplacer pour s'y rendre. Aujourd'hui, plusieurs questions se posent ;

- Quelle est la motivation des « parents-taxi » ?
- Y-a-t'il un manque de transport pour l'acheminement des élèves ?
- Les chemins d'écoles sont-ils sûrs pour les enfants ?

Consciente que des améliorations ont déjà été apportées, telles que la sécurité des arrêts pour les bus scolaires, la mise en place de pédibus à Vollèges (2 lignes) et à Villette (1 ligne)<sup>3</sup> ;

Attentive à l'évolution des habitudes des jeunes et des parents, de l'aménagement du territoire et des nouveaux outils d'analyse ;

<sup>3</sup> [Rapport d'activité 2020, Coordination Pédibus Valais, ATE](#)

La commission demande au Conseil communal, que ce dernier réalise un plan de mobilité scolaire (PMS) pour l'ensemble des établissements scolaires de la commune.<sup>4</sup> (La brochure descriptive est annexée au présent postulat). En effet, le PMS permet :

- de donner une image claire et chiffrée des déplacements scolaires,
- d'analyser la situation particulière de chaque école,
- de sécuriser les déplacements des enfants, de fournir des outils et des recommandations à la commune, de sensibiliser enfants et parents à la mobilité douce,
- de favoriser un dialogue serein autour d'un thème souvent émotionnel.

La démarche participative prônée par cet outil constitue une véritable force pour intégrer tous les acteurs concernés en donnant ainsi la parole aux parents, mais également aux enfants et aux enseignants. Aujourd'hui, de multiples communes en Suisse ont déjà établi un PMS, de nombreux autres sont en cours d'élaboration.<sup>5</sup> Après avoir inauguré la nouvelle école de Versegères, la commune peut désormais se doter d'une vision globale cohérente et sécuritaire pour les chemins d'école, favorisant ainsi la qualité de vie des familles val-bagnardes et garantissant ainsi un accès à l'école sûr pour chaque enfant, chaque jeune et allégeant ainsi le souci des parents.

En vous invitant à accepter ce postulat, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Président de Commune ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations respectueuses.

La commission Jeunesse-Formation-Cohésion sociale

Fait à Val de Bagnes, le 5 mai 2021

Annexe : Brochure descriptive PMS – ATE

A remplir par le/la signataire

Nom, prénom :

\_\_\_\_\_ cf. cosignataires

Signature :

\_\_\_\_\_ cf. cosignataires

Cosignataires : voir page suivante

<sup>4</sup> <https://mobilitescolaire.ch/>

<sup>5</sup> Idem

A remplir par le Président du CG

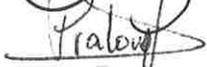
Déposé le :

05.2021

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature :

Nom, prénom	Signature
Amos Samuel	
Del Sordo Céline	
Pralong Sabrina	
BENSES LAURENT	
CHEVRIER Cécilia	
Bojarski Stejka	
Fournier Romain	
Vaudou Fanny	
SACCA MARTIN	
Lionel Saillen	
Amos Guillaume	
MORAND Sébastien	
Tristan Héloïse	

Fait à Val de Bagnes, le 5 mai 2021